

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DÉROGATOIRE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE

(Articles L 523-1 et L 523-5 du Code Général de la Fonction Publique)

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 9 janvier 2024 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne ;

Considérant que sont inscrits sur la liste d'aptitude relative à la promotion interne pour l'accès au grade de rédacteur, sans contingentement, par la voie du choix, les agents relevant d'un grade d'avancement dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, comptant au moins 4 ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie et exerçant ces mêmes fonctions dans une commune de moins de 2000 habitants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne dérogatoire des secrétaires généraux de mairie est établie au **1^{er} décembre 2024**, et comporte **68 agents** conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Les personnes inscrites sur une liste d'aptitude d'accès à un grade de la fonction publique territoriale peuvent demander la délivrance d'une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude considérée pour faire valoir à tout moment la validité de leur inscription sur ladite liste.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux⁽¹⁾ dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 27 novembre 2024

Le Président,

Didier MAU
*Président de la Communauté de
Communes Médoc-Estuaire*

RÉCEPTIONNÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉ LE :

(1) Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité, par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : : www.telerecours.fr

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DÉROGATOIRE
DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE
POUR L'ANNEE 2024**

ARCHAT GUYLAINE	MAIRIE DE SAINT-CIERS-DE-CANESSE
BABIAN CAROLE	MAIRIE D'ASQUES
BEAUPLAN VALERIE	MAIRIE DE COURS-DE-MONSEGUR
BEGOT LAURE	MAIRIE DE CARS
BERNARD VALERIE	MAIRIE DE EYRANS
BERROUET VERONIQUE	MAIRIE D'ORDONNAC
BIZAC BRISSEAU CELINE	MAIRIE DE BELLEFOND
BOINARD MYRIAM	MAIRIE DE PLEINE-SELVE
BORDELAIS MELISSA	MAIRIE DE CAMIRAN
BORDELAIS SOPHIE	MAIRIE DE BAYON-SUR-GIRONDE
BOULERY CELINE	MAIRIE DE LE FIEU
CASTAING CELINE	MAIRIE DE CARDAN
CASWELL ISABELLE	MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE
CAZADE CLOTILDE	MAIRIE DE LOUBENS
COUERBE VALERIE	MAIRIE DE GAURIAGUET
COUSTILLAC CATHERINE	MAIRIE DE VILLEGOUGE
CREMIER NADEGE	MAIRIE DE LA RIVIERE
DAUGIERAS CORINNE	MAIRIE DE FRANCS
DELCUSE LAETITIA	MAIRIE DE LERM-ET-MUSSET
DESSAGNES JOCYE	MAIRIE DE SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL
DUBOIS NADINE	MAIRIE DE SAINT-GENES-DE-CASTILLON
DUBOURDIEU BEATRICE	MAIRIE DE PRECHAC
DUBOURG ISABELLE	MAIRIE DE NAUJAC-SUR-MER
DUCHAMPS VANESSA	MAIRIE DE CAZATS
DUPA CELINE	MAIRIE DE CIVRAC-EN-MEDOC
DUPOUY SOPHIE	MAIRIE D'ARBANATS
DUPUY DANIELLE	MAIRIE DE LAMOTHE-LANDERRON
ES-SEBBAR SAMIRA	MAIRIE DE CASSEUIL
EYRAUD BEATRICE	MAIRIE DE CARTELEGUE
FRAINEAU ANNE-MARIE	MAIRIE DE LANSAC
GARBAYE CELINE	MAIRIE DE LUCMAU
GAUCHER VALERIE	MAIRIE DE SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC
GOBLET AURELIE	MAIRIE DE CADARSAC
GODREAU LAURENCE	MAIRIE DE COMPS
GOUZILH ANGELIQUE	MAIRIE DE CHAMADELLE
GRANDCOING MAYLIS	MAIRIE DE FALEYRAS
GREGO VALERIE	MAIRIE DE LABESCAU
HALE VERONIQUE	MAIRIE DE SAILLANS
JAMIN MURIELLE	MAIRIE DE MADIRAC
LANDA LAURENCE	MAIRIE DE SAINT-GENES-DE-LOMBAUD
LANDREAU ISABELLE	MAIRIE DE SAINT-LAURENT-D'ARCE
LARTIGUE MYRIAM	MAIRIE DE SEMENS
LAUDOUAR VALERIE	MAIRIE DE GAJAC
LERIDA ALEXIA	MAIRIE DE SAVIGNAC
LESCURE ELODIE	MAIRIE DE CIVRAC-DE-BLAYE
LOPES HELENO DA FONSECA AURELIE	MAIRIE DE SAINT-GERVAIS
MARCHADIER PATRICIA	MAIRIE DE SAINT-LEGER-DE-BALSON
MERLE CLAUDINE	MAIRIE DE DONZAC
MEUNIER RACHEL	MAIRIE DE LE-PIAN-SUR-GARONNE
MICHELOT ELISA	MAIRIE DE GARDEGAN-ET-TOURTIRAC
MONTEIL EMILIE	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-LAYE
NADEAU KARINE	MAIRIE DE ESCAUDES
NADEAU PATRICIA	MAIRIE DE SOULIGNAC
PADIAL CELINE	MAIRIE DE PUJOLS-SUR-DORDOGNE
PEJEAN LAURENCE	MAIRIE DE BEGADAN

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20241127-AR-0372-2024-AR
Date de réception préfecture : 27/11/2024

PETIT WILFRIED RAMILLON CHRISTIANE RAZAFIMAHEFA YOLANDE SAGEAUX SOPHIE SENAOUI SANDRINE SERVAIS CHRISTELLE SORIA CARINE STAAL VALERIE TATARD SANDRA TAVERNIER LAETITIA VERDUGIER LAETITIA VIAUD LAURENCE WEITEN MARJORIE	MAIRIE DE SAINT-CIBARD MAIRIE DE SAINT-MARTIAL MAIRIE DE SAINTE-GEMME MAIRIE DE VALEYRAC MAIRIE DE MONGAUZY MAIRIE DE SAINT-ETIENNE-DE-LISSE MAIRIE DE LOUPES MAIRIE DE SAINT-PALAIS MAIRIE DE SAUTERNES MAIRIE DE FOURS MAIRIE DE LES BILLAUX MAIRIE DE TIZAC-DE-CURTON MAIRIE DE CROIGNON
--	---